

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE\_2023\_025

**Membres en exercice : 18**

**Présents : 16    Votants : 16**

**Nombre de votes « Pour » : 16 « Contre » : 0**

**Abstentions : 0**

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Mairie de Cavagnac sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Alain LALBIAT, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Christian DAURAT, Michel LEVET, Julien DALE, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL

Représentés :

ABSENTS / EXCUSES : Gaeligue JOS, Alexandre BARROUILHET

Secrétaire de séance : Jean Vincent FEIX

Date de la convocation : 15/05/2023

---

**Objet : Projet de réalimentation du Causse de Martel - Travaux Secteur SOLEV - MARTEL**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il est prévu par la Communauté de Communes CAUVALDOR et l'Entreprise SOLEV un réaménagement de la zone, située à Martel .

M. le Président rappelle que ce secteur est concerné par le projet de réalimentation du Causse de Martel, et qu'il conviendrait d'anticiper les travaux, initialement prévus après 2025.

Une réunion réunissant les différents intervenants (CAUVALDOR - BE DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT - Service Territorial Routier de ST CERE - TERRITOIRE ENERGIE 46 - ORANGE - SAUR - SMECMVD) a eu lieu afin de coordonner les travaux.

M. le Président présente :

- les travaux à réaliser pour un montant estimatif de 276 000 € H.T.
- le dossier de consultation;

il propose de lancer la consultation qui fera l'objet d'un appel d'offres ouvert avec publication au Journal Officiel de l'Union Européenne ( JOUE).

CAHORS

Date de reception de l'AR: 25/05/2023  
046-200094647-DE\_2023\_025-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- approuve le projet des travaux à réaliser pour un montant estimatif de 276 000 € H.T., et la réalisation de ceux-ci en concertation avec les différents intervenants,
- approuve le dossier de consultation des entreprises,
- autorise le Président à lancer la consultation,
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE

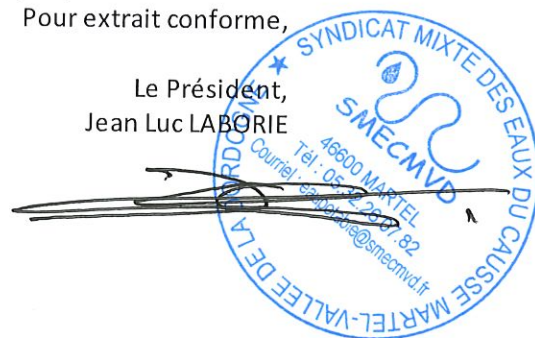
  
Le Secrétaire de séance,

Jean Vincent FEIX

Rendu exécutoire le : 25/05/2023

Transmis en Sous-Préfecture le : 25/05/2023

Publiée : 25/05/2023



CAHORS

Date de réception de l'AR: 25/05/2023  
046-200094647-DE\_2023\_025-DE